invocations suivantes: « Mon Jésus, misécorde », et « O Jésus dans le Très Saint Sacrement, ayez pitié de nous. » Cette concession remplace les autres du 24 sept. 1846 et du 6 juillet 1909.

30 mai 1911 — « En faveur des bien-aimés fidèles méditant pieusement sur la vie de Notre-Seigneur avec ledit chapelet du Très Saint Sacrement et récitant dévotement, en n'importe quelle langue, l'oraison jaculatoire : « Jésus dans le Très Saint Sacrement, ayez pitié de nous », nous attachons à chacun des trente-trois grains une indulgence de 300 jours, nonobstant le Motu Proprio donné le 7 avril 1910. » Pie X.

A. CAMIRAND, PTRE.

La grande mission du mois du Sacré Cœur (1)

Jésus est la vraie lumière, qui illumine tout homme venant en ce monde; il est la voie, la vérité, la vie; il est le divin Promulgateur de ce commandement nouveau, qui nous élève à Dieu et nous fait fraterniser en Dieu. Le salut et la paix des sociétés, le salut et la paix de toute âme résident donc uniquement dans la connaissance et l'amour de Jésus, dans l'obéissance à ses préceptes, dans l'imitation de ses vertus. Accomplir cela en soi, en procurer autour de soi l'accomplissement, tel est le suprême devoir en même temps que le bien le plus vrai. Or ce devoir, Jésus-Christ est si bon, qu'il ne s'interrompt jamais de nous le faciliter par une multiplication de secours et de grâces incessamment renouvelés selon les besoins divers des générations qui se succèdent. Et afin de nous émouvoir efficacement par un moyen qui réponde aux conditions et aux aspirations de notre époque, il en est venu jusqu'à nous montrer, sous une forme sensible, son propre Cœur, ce Cœur blessé, que l'homme déchire encore chaque fois qu'il s'écarte de Dieu, ce Cœur néanmoins qui brûle inextinguiblement du désir de pardonner à l'homme et de lui redonner le Paradis!

Pour ce Cœur, dont la douleur est infinie comme l'amour,

⁽¹⁾ Nous nous rendons avec joie à la prière que nous fait M. l'abbé Michel Jetti, de Naples, de reproduire ici l'appel si pieux que l'on va lire. S. R.